

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 20 septembre 2022
Séance du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN – Christophe VERONNEAU – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU – Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusées : Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Aurélié PAQUEREAU donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 4, 5 et 25

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

25- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CONSULTATION DE L'EXTENSION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL DE LA SAS CEPL

Une consultation au public s'est tenue en mairie du 16 août au 12 septembre 2022 au sujet de l'extension du bâtiment industriel de la SAS CEPL situé ZI de la Rebouchonnière- 1 rue Henry Jeanneau.

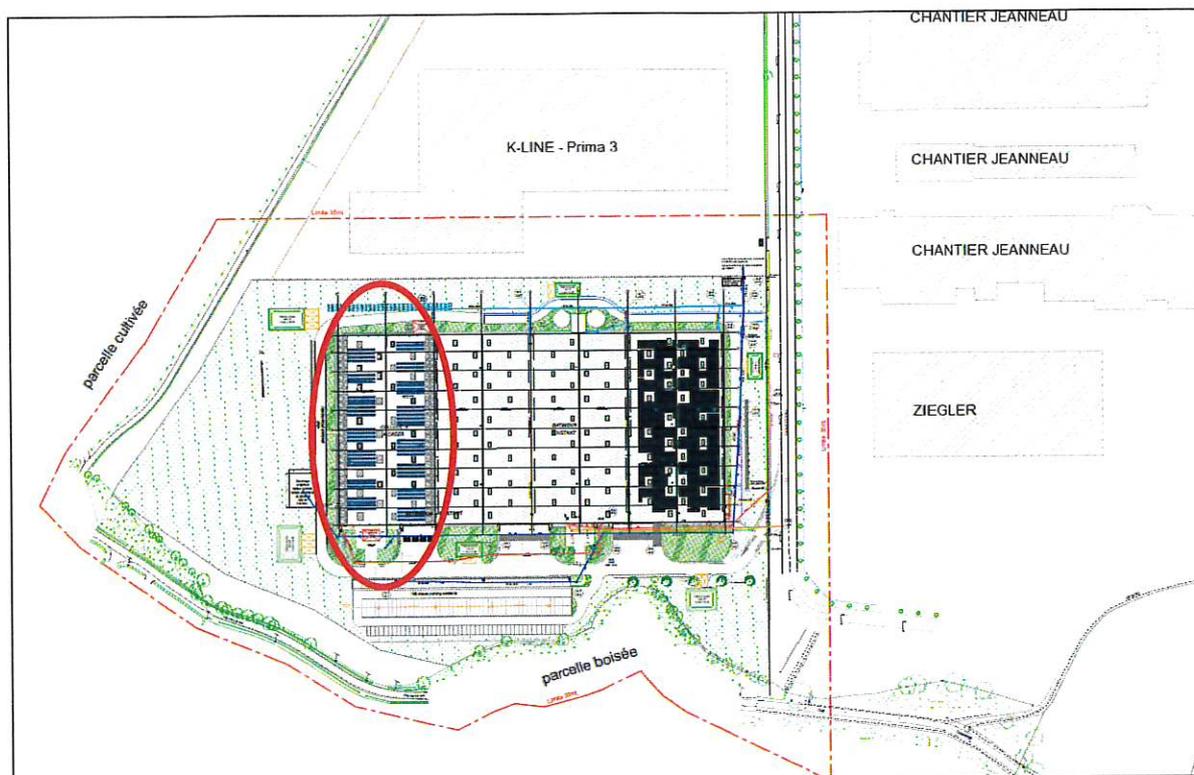
Le bâtiment actuel est composé de 3 cellules de 5 999 m² unitaire et 17 997 m² de surface de bâtiment. En considérant une hauteur sous faitage de 12,38 mètres, cela porte à un volume de 222 802 m³ l'entrepôt. La cellule 2 possède une mezzanine sur une surface de 4 580 m².

Il est envisagé de construire une 4^{ème} cellule de même taille et même volume que les trois premières cellules soit une surface totale future de 23 996 m² et un volume de 297 070 m³.

A noter que la nouvelle cellule sera également équipée d'une mezzanine (comme la cellule 2) et sera dédiée au même type d'activité que les autres cellules (stockage d'articles textiles enfants).

La procédure de consultation indique qu'à l'expiration de cette période, il est demandé au Conseil municipal de donner son avis dans les quinze jours sur cette extension d'entreprise.

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur cet agrandissement.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-12,
Vu l'enquête publique organisée par la Préfecture du 16 août 2022 au 12 septembre 2022,
Vu l'absence de remarque du public lors de la consultation en mairie,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 septembre 2022,
Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (Roger BRIAND ne prend pas part au vote) :

- donne un avis favorable à l'extension du bâtiment industriel de la SAS CEPL,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires.

Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmise en Préfecture le : 03 OCT. 2022
Publiée électroniquement le : 03 OCT. 2022